



**APPEL A PROJETS 2011**  
**DEPARTEMENTS FRANÇAIS D'AMERIQUE**  
**DESTINE AUX ASSOCIATIONS DE GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE, SAINT-MARTIN**

**DATE UNIQUE DE CLOTURE : 13 septembre 2010**

Née du constat d'une difficulté de structuration des associations et des programmes de lutte contre le sida dans les Antilles françaises et en Guyane, territoires pourtant très touchés, et du nombre relativement faible de demandes de soutien déposées par ces associations, la mission « Départements Français d'Amérique » de Sidaction se donne les objectifs suivants :

- Soutien au renforcement des associations existant dans les DFA ;
- Soutien à la formation des intervenants associatifs et à la mutualisation ou aux échanges de compétences entre associations métropolitaines et associations locales ;
- Aide à la constitution d'un réseau associatif fort dont les actions, menées sur la base d'une diversité d'intervenants, pourraient être coordonnées par les associations locales les plus mobilisées ;
- Incitation au développement de programmes menés par des associations métropolitaines ;
- Contribution à la mise en place d'une politique d'échanges entre associations locales, régionales, nationales et internationales ;

Evaluation des projets locaux financés jusqu'à maintenant par Sidaction.

Le présent appel à projets s'adresse aux associations des trois départements-régions de Guadeloupe, Martinique et Guyane ainsi que de la Collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

### **1) Critères généraux d'appréciation et de financement**

Des critères généraux d'appréciation s'appliquent à tous les projets et permettent de définir le degré de priorité qui sera accordé.

L'aspect innovant du projet au regard des programmes existants est l'un des critères importants de cette appréciation, qu'il réponde à une lacune sur un territoire donné ou à un besoin émergent.

#### **Publics ciblés**

Concernant les publics ciblés par les actions, l'appréciation des projets tient compte :

- De la prise en compte des données épidémiologiques et de l'importance donnée aux groupes les plus exposés au risque de transmission de l'infection à VIH ;
- De la part des personnes vivant avec le VIH dans les files actives des personnes accompagnées ;
- De la part des migrants et des sans-papiers vivant avec le VIH dans des programmes qui visent à améliorer leur accueil, leur accès aux soins et aux droits, leur accompagnement ;
- De la visibilité accordée aux femmes, de leur recours effectif aux actions, de la prise en compte des rapports sociaux de sexe ;
- Des actions menées avec et auprès des personnes prostituées ;
- Des actions ciblant les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes.

#### **Sur le plan du financement**

Sidaction n'a pas la vocation, ni la possibilité, de pallier l'éventuel désengagement ou défaillance des bailleurs publics.

L'instruction tiendra particulièrement compte l'existence de cofinancements ou de la sollicitation d'autres sources de financement pour les actions présentées.

## **Méthode**

Du point de vue des méthodes d'élaboration et de conduite des projets, l'appréciation tient compte :

- De la nature communautaire de l'action, définie et mise en œuvre par les personnes les plus exposées au risque d'infection ou vivant avec le VIH ;
- De la place des personnes concernées par les actions dans leur élaboration, leur déroulement et leur évaluation ;
- De la méthodologie d'intervention qui doit privilégier la proximité et le fait de pouvoir aller au devant des personnes ;
- De la mise en œuvre des actions selon une dynamique partenariale, de réseau et de complémentarité avec d'autres associations ou institutions publiques ;
- De l'existence et de la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des actions.

## **Conseils rédactionnels**

Il est important que la genèse du projet présenté et le processus d'identification des besoins ayant conduit à sa conception soient clairement décrits.

## **2) Axes de financement**

Pour être éligibles au soutien financier de Sidaction, les projets présentés dans le cadre du présent appel à projets devront s'inscrire dans les domaines d'intervention figurant ci-dessous.

Les projets s'adressant à un public jeune pourront être instruits dans le cadre du présent appel à projets. Ils devront permettre une réflexion sur les rapports sociaux de sexe, la discrimination (orientation sexuelle, stigmatisation des personnes séropositives) et permettre un travail d'information et de prévention sur la question des risques sexuels dans leur globalité.

### **Accès et accompagnement aux soins et soutien thérapeutique**

Sidaction pourra notamment soutenir des actions telles que publications, permanences hospitalières, rencontres, groupes de parole et de soutien :

- Qui développent les liens entre dépistage et inscription dans une démarche de soins ;
- Qui favorisent une présence accrue des associations au sein de l'hôpital et la médiation en santé ;
- Construits dans une démarche d'éducation thérapeutique, entendue comme le renforcement des capacités individuelles et l'autonomisation des personnes séropositives ou malades ;
- Qui favorisent l'accès des séropositifs et des malades à l'information sur le VIH et les traitements (résistances, interruptions thérapeutiques, effets indésirables, échappement thérapeutique) ;
- Qui prennent en compte les coïnfections VIH/hépatites en s'attachant à favoriser la coordination des soins VIH/hépatites et leur prise en charge globale ;
- Qui favorisent l'appropriation des traitements par les personnes séropositives à travers la prise en considération de leurs difficultés (complexité, lourdeur, effets indésirables, interactions diverses) et des déterminants de l'observance, notamment les conditions de vie.

### **Suivi social et accès aux droits**

Sidaction tiendra particulièrement compte du souci apporté par les associations à présenter, à l'appui de leur demande, des informations relatives aux modalités d'application des dispositifs nationaux dans leurs villes et aux spécificités géographiques existantes :

- Qui permettent un accompagnement individualisé des personnes concernées ;
- Qui répondent à leurs besoins urgents (nourriture, transport, habillement...) pendant les périodes d'absence de droits ;
- Qui promeuvent l'autonomisation des personnes et une meilleure connaissance de leurs droits ;
- Qui encouragent le recours au droit commun ;
- Qui favorisent la médiation vers les institutions sanitaires et sociales ;
- Qui ont pour objectifs l'élaboration d'outils de veille juridique et sociale et la mise en commun d'expertise et d'information à destination des personnes concernées et des professionnels ;
- Qui s'engagent dans une logique inter associative, notamment pour des actions de plaidoyer.

## **Prévention de proximité**

Sidaction portera une attention toute particulière au contenu des interventions et des documents servant d'appui aux actions ainsi qu'à l'élaboration de programmes de prévention spécifiques en direction des séropositifs et des malades :

- Qui s'inscrivent dans une approche globale de la sexualité, du corps et de la promotion de la santé ;
- Construits autour d'espaces de parole collectifs ou individuels ;
- Construits en lien avec les personnes concernées et menés sur leurs lieux de vie et de socialisation ;
- Construits sur une base locale ou régionale, et qui répondent aux besoins de prévention identifiés localement ;
- Qui prennent en compte les inégalités entre les hommes et les femmes et les rapports sociaux de sexe ;
- Qui promeuvent la présence des équipes sur le terrain, notamment à travers des actions mobiles ;
- Qui incluent la participation renforcée d'acteurs de terrain et l'intégration des personnes concernées aux équipes ;
- Qui favorisent l'appropriation des pratiques de prévention et les démarches participatives.

## **Formation**

Sidaction souhaite encourager la formation, initiale ou continue, des acteurs. Dans ce cadre, seront prioritairement retenus les programmes qui répondent aux critères suivants :

- Qui visent à assurer ou à consolider l'expertise des équipes associatives en matière de méthodologie d'intervention, spécialement dans le domaine de la prévention ;
- Qui s'inscrivent dans une démarche de continuité avec les actions de terrain : les formations suivies devront trouver une traduction dans les actions déjà en place ou futures. L'analyse de la pratique pourra être incluse dans ces programmes ;
- Qui visent à adapter les modalités d'accueil et de prise en charge des personnes séropositives et malades et la prise en compte de la spécificité VIH ;
- Qui renforcent la formation de personnes relais (médiateurs de santé, éducateurs de rue, bénévoles et volontaires des associations).

### **3) Actions exclues du présent appel à projets**

Les projets présentés à Sidaction ne peuvent pas être financés pour les actions ou les charges suivantes :

#### **Actions exclues**

- Actions de communication et de prévention généraliste ;
- Actions ponctuelles et relevant de l'événementiel ;
- Ateliers occupationnels ;
- Toute action déjà soutenue par Sidaction pour le même exercice ;
- Toute action n'ayant pas de lien direct avec les DFA.

#### **Charges exclues**

- Matériel de prévention et de réduction des risques ;
- Charges pouvant être financées dans le cadre d'un recours possible au droit commun ;
- Frais de publicité ;
- Frais de communication et de collecte de fonds ;
- Frais de représentation et de réception ;
- Valorisation du bénévolat, provisions comptables, impôt sur les bénéficiaires, TVA des activités commerciales, charges financières, dotations aux amortissements, reports de charges, et autres charges strictement non matérielles.

## 4) Procédures

La date limite de dépôt des demandes de financement est le 13 septembre 2010. Le dépôt de demande de financement peut s'inscrire soit dans la procédure de « présélection » soit dans le cadre de la procédure « dossier complet ».

Les associations doivent prendre contact avec Emmanuelle Barthélémy, chargée de mission Département français d'Amérique, afin de connaître la procédure dans laquelle doit s'effectuer le dépôt de leur demande de financement.

### Procédure de présélection

Les associations sont invitées à déposer avant le 13 septembre 2010 une note d'intention par projet, le présentant ainsi que le montant du financement sollicité auprès de Sidaction.

D'une longueur maximale de six pages, elle devra comprendre une fiche signalétique présentant l'association et le projet soumis : son origine, son contexte, ses objectifs ainsi que la méthodologie et la démarche d'évaluation prévues. Elle comprend également un budget prévisionnel de l'action.

Cette note doit obligatoirement être déposée dans le format des documents types (note et budget). Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Sidaction.

Ces notes seront transmises au Comité associatif sida pour une présélection au mois d'octobre 2010.

Si le projet n'est pas retenu à l'issue de cette première étape, il ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

Si le projet est retenu, il devra faire l'objet d'un dépôt de demande en dossier complet. Dans ce cas, la date limite de dépôt du dossier complet est le 4 janvier 2011.

### Procédure dossier complet

Une session du Comité associatif sida a lieu début novembre 2010. A l'issue de l'instruction, le Comité associatif sida formulera des propositions sur les demandes des associations à l'attention du Conseil d'administration de Sidaction. Ce dernier se prononcera au mois de décembre 2010.

Les projets retenus sur note d'intention devront parvenir à Sidaction avant le 4 janvier 2011 sous forme de dossiers complets (document type) qui seront transmis au Comité associatif sida en vue d'une instruction au mois de février 2011.

Une session du Comité associatif sida aura lieu mi février 2011. A l'issue de l'instruction, le Comité associatif sida formulera des propositions sur les demandes des associations à l'attention du Conseil d'administration de Sidaction. Ce dernier se prononcera au mois d'avril 2011.

Les documents types, note d'intention et dossiers complets, sont disponibles à la page : [www.sidaction.org](http://www.sidaction.org)

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :**

**Sidaction – Programmes associatifs**

**Hôtel Village Soleil**

**La Marina Bas du Fort**

**97190 Le Gosier**

**Tel : 05 90 83 11 86**

**E-mail : [e.barthelemy@sidaction.org](mailto:e.barthelemy@sidaction.org)**